



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1301

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 25 mars 2024, le Règlement numéro 1301 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1301 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce 26^e jour du mois de mars deux mille vingt-quatre.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,

Karine Simard, avocate